



interliaisons

*Special comité général
5 et 6 décembre 2016*

**décembre
2016
N° 128**

Page 2: l'actualité
Page 5: en guise de conclusions
Page 5: en préparation du congrès
Page 6: commission candidatures
Page 7: les votes
Page 8: syndicalisation, état des forces organisées
Page 11: rétro planning vers le congrès



Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	
DECEMBRE 2016						

PERMANENCES DECEMBRE			
Du 6 au 8	PETITJEAN Chantal	MAUREL Odile	Comité Général
Du 13 au 15	TERRAT Pascale	GUIDOU Bernard	Bureau
Du 20 au 22	BLANC Josiane	SALAUN Hélène	

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	18	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
JANVIER 2017						

PERMANENCES JANVIER			
Du 3 au 5	SANTONI Pascal	SPIQUE Sylviane	
Du 10 au 12	BOYER Jocelyne	BEAL Jean François	Bureau
Du 17 au 19	LAPORTE Alain	VINCENT Martine	
Du 24 au 27	BRON Huguette	DELATTRE Yves	Bureau

	Comité Général		Colloque intersyndical
	Bureau		Commission exécutive
	Férié		

Pas trop tôt pour vous souhaiter de bonnes fêtes

RAPPORT SUR L'ACTUALITE



Olivier
JOUCHTER

Chers camarades,

Depuis notre dernier Comité général en date des 6 et 7 juin 2016, il est passé beaucoup d'eau sous les ponts. L'actualité sociale et politique a été très dense jusqu'à ces derniers jours. C'est une gageure que de tenter de résumer la période écoulée en quelques dizaines de minutes, mais je vais m'y efforcer.

C'est notre dernier Comité général avant notre 11^{ème} Congrès à Bordeaux en mars prochain. Trois ans cela passe vite. C'est donc un moment privilégié pour observer la situation, avant de prendre des décisions qui vont nous engager dans la dernière ligne droite.

Les 9 Forums dans des grandes villes de France constituent des lieux de rendez-vous et d'échanges privilégiés pour débattre, à partir des décisions prises au 51^{ème} Congrès confédéral, sur la place du syndicalisme « retraités » dans la CGT. Nous vous invitons, pour celles et ceux qui seraient encore concernés, à créer les conditions de votre participation à ces Forums. Nous reviendrons sur la préparation de notre Congrès demain.

Comment va le monde ? Pas très bien à vrai dire.

La situation à travers la planète est préoccupante. Les interventions militaires en Irak, en Libye et en Syrie ont aggravé le sort des populations de ces pays.

Elles sont jetées sur les routes et tentent de fuir la terreur et la guerre. Les conditions qui leur sont faites sont inhumaines. La communauté internationale, l'Europe et la France tardent à créer les conditions d'un accueil et d'un accompagnement des migrants dignes de ce nom.

La prolifération des propos ou des prises de position au sein de la classe politique dominée par l'idéologie d'extrême droite en ferait presque oublier que par le mot « migrant » sont qualifiés des

Comment va le monde ? Pas très bien à vrai dire.

femmes, des hommes et des enfants qui tentent de fuir la famine et les

conflits armés.

Pour la CGT, le droit d'asile est plus qu'un concept. C'est une valeur que nous portons et devons faire vivre au quotidien. C'est un droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies, mais aussi un acte politique fort que nous revendiquons.

Il convient de noter que les Comités d'entreprise (CE) SNCF, CCAS, RATP ont mis à disposition près de 1 100 places d'hébergement dans les centres de vacances. Cette solidarité honore le mouvement syndical, quand trop souvent la haine l'emporte.

Dans le cadre de la journée internationale des migrants du 18 décembre, l'UCR-CGT, l'USR et l'UD des Alpes-Maritimes rencontreront nos camarades retraités de la CGIL italienne à la frontière entre Menton et Vintimille. Un ruban sera coupé à la frontière en présence de camarades retraités des deux pays. Cette action vient symboliser notre engagement, notre action en soutien aux migrants. François Thiéry-Cherrier et Hubert Schwind représenteront la direction de l'UCR-CGT lors de cette initiative solidaire.

La situation politique en Turquie, après la tentative de coup d'État du 15 juillet dernier, préoccupe l'ensemble des démocrates. Les autorités en place bafouent sciemment la Constitution en vigueur dans le pays. A l'Etat de droit, on voit s'instaurer ce qu'il faut appeler par son nom, une dictature. L'ensemble des Organisations syndicales françaises se sont adressées à Jean-Marc Ayrault, le Ministre des Affaires étrangères pour s'émouvoir de cette situation. Le silence des Gouvernements européens concernant la situation en Turquie en est assourdissant.

L'élection de Donald Trump aux Etats-Unis a de quoi inquiéter. Elle a surpris la majorité des analystes et des « experts ». Comme ils s'étaient aussi trompés sur le résultat du brexit anglais.

Vous allez voir que ce sont les mêmes experts qui vont nous dire qui va gagner l'élection présidentielle en France en 2017 !

Pour l'heure, son programme, c'est un mur à la frontière mexicaine, le droit à l'avortement remis en cause, une protection sociale encore réduite pour une grande partie de la population et tellement d'autres choses encore. Monsieur Trump est en train de constituer un gouvernement de milliardaires pour se mettre au service de sa caste. Celle de quelques hommes qui détiennent l'essentiel des richesses, pendant qu'une grande majorité des gens n'ont pas les moyens de se nourrir, d'habitat décent et encore moins d'accès à la santé. Le capital au service du capital est ici parfaitement illustré jusqu'à la nausée...

J'en suis désolé, mais l'actualité de ces six derniers mois témoigne que le populisme, la peste brune, le racisme, le repli sur soi, la violence, la division opposant la misère à la misère est à nos portes. Les idées populistes vont continuer à progresser tant que l'idéologie néolibérale restera dominante. L'arrivée de partis d'extrême droite au pouvoir comme en Pologne, la situation créée après la victoire du NON sur le projet constitutionnel en Italie, avec le mouvement 5 étoiles qui prétend gouverner, sont de bien mauvais indicateurs. Heureusement, le candidat d'extrême droite

du FPO a été mis en échec dans l'élection présidentielle en Autriche, mais pour combien de temps ?

Et en France

Les échéances politiques en France ne sont pas sans danger quant à la montée des extrêmes.

Dans un tel contexte, pour la CGT, il ne faut rien lâcher sur les valeurs, sur ce qui fait la société, ce qui crée de la cohésion sociale, sur ce qui fonde la République. Notre engagement dans la bataille contre l'extrême droite est primordial, c'est une vraie bataille politique au sens syndical du terme.

J'en viens tout naturellement au contexte plus français. Difficile de ne pas faire ici référence au climat politique et à la conjoncture préélectorale des Présidentielles dans notre pays. A chaque jour sa séquence.

La non-candidature de François Hollande aux élections présidentielles est d'abord l'aveu d'un échec, d'un renoncement à l'engagement pris devant les Français dans son discours du Bourget. De la finance, il en est devenu le grand ami. La colère des Français et de l'électorat de gauche à son égard est profonde, son bilan catastrophique, notamment pour le monde du travail et les plus modestes.

C'est d'une autre politique dont les Français ont besoin, résolument tournée vers le progrès social et nous devons, dans ce qui est notre responsabilité d'Organisation syndicale, porter nos revendications pour qu'il en soit ainsi. Nous n'aurons pas de nostalgie pour le père de la loi Travail, du CICE et de la promulgation de l'état d'urgence qui perdure.

Je ne vais pas commenter les primaires de droite. C'était leur problème, pas le nôtre.

Cela dit, on est bien obligé de tenir compte des premières intentions du candidat de la droite « extrême » qui tente de gagner des parts de marché à l'extrême droite à coups de propositions démagogiques. Je dis bien « droite extrême » en parlant du candidat de « les Républicains » car c'est le retour de la vieille droite réactionnaire, celle d'avant mai 68, celle de la « manif pour tous », de « sens commun », des catholiques traditionalistes et intégristes.

Fillon a annoncé sa volonté, s'il était élu, de légiférer par Ordonnance. C'est la dictature qui se substitue au dialogue social. Peut-être a-t-il été inspiré de ce point de vue par le gouvernement socialiste encore en place...

La Sécurité sociale, la Fonction publique, elles, ne pourraient être que de lointains souvenirs, si d'aventure leurs funestes intentions prenaient corps dans la vie. La liste est longue : la suppression des 35 H, celle de l'imposition sur la fortune, en même temps que la mise en œuvre d'une hausse de la TVA pour faire payer les plus modestes !

Les Organisations syndicales, et plus particulièrement la CGT, sont dans le viseur. Le propos est bien réduire leur

Une répression syndicale qui s'accroît

champ d'intervention en ayant recours à des référendums dans les entre-

prises et de limiter l'expression revendicative telle que nous la concevons.

La répression syndicale s'accroît. Les situations se multiplient un peu partout sur le territoire. On peut se retrouver au tribunal pour avoir distribué un tract au bord d'une route.

C'est le cas d'une camarade retraitée du Bas-Rhin. La volonté du Gouvernement de criminaliser l'action syndicale est évidente. Elle trouve son écho dans les derniers jugements rendus.

Le dernier exemple en date nous laisse pantois. Trois de nos camarades d'Air France ont été condamnées à des peines de prison avec sursis, allant de trois à quatre mois. C'est d'une grande violence pour eux, mais aussi pour celles et ceux qui se battent au quotidien pour vivre dignement de leur travail. Les voyous ne sont pas parmi les syndicalistes. Nous devons continuer d'exiger une Loi d'amnistie pour les militants condamnés dans le cadre de leur activité.

Dans cette ambiance, l'extrême droite et la droite (bien de droite) continuent de prospérer à partir du désarroi des Français.

Le Gouvernement actuellement en place a quelques responsabilités sur la situation créée. La loi Travail vient illustrer l'incroyable perte d'un Gouvernement dit de gauche.

Son obstination à imposer cette Loi de régression sociale contre l'avis d'une grande majorité de la population est incompréhensible, à moins qu'il s'agisse d'une allégeance au Patronat et aux adhérents du MEDEF. Certainement me direz-vous.

Les retraités toujours mobilisés

Les retraités ont été nombreux à participer aux mobilisations et manifestations, jusqu'à celle de septembre. Ils y avaient toute leur place.

Cela ne les a pas empêché de se mobiliser sur leurs revendications spécifiques, pour la hausse de leur pouvoir d'achat le 9 juin et, plus près de nous, le 29 septembre.

Je pense qu'il faut prendre le temps d'apprécier ces mobilisations, d'autant que le processus unitaire dans lequel nous sommes inscrits avec 8 autres Organisations syndicales ou Associations reste ouvert et nous donne de nouvelles perspectives.



Le 29 septembre, nous étions plus de 22 800 participants sur les 107 lieux de rassemblements ou d'initiatives. Hélas, nous ne recensons pas tout. J'en profite pour appeler les USR présentes à communiquer plus systématiquement les éléments d'informations utiles à l'UCR.

Quoi qu'il en soit, la mobilisation a été supérieure à celle du mois de juin. Elle a donné lieu à un relais médiatique beaucoup plus fort que dans les précédentes journées d'actions. Le choix de la date n'y est pas pour rien puisque c'est à ce moment-là que le Secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, a annoncé un nouveau gel des pensions des retraités.

Or, comme l'a écrit Alain Guichard dans « UCR-Actualités », « on ne peut pas multiplier les cadeaux au grand Patronat et revaloriser les pensions de retraite ».

De son côté, Gérard Le Puill faisait remarquer que le jour de la manifestation du 29 septembre, trois études

universitaires analysaient le coût du crédit d'impôt, le fameux CICE, (rappelons que le cadeau était de 20 milliards) a entre 300 000€ et 600 000 € par emploi créé. Sidérant !

Le Gouvernement a fait un choix encore à contresens. C'est dommageable, mais ce n'est pas de nature à nous décourager. Les retraités sont déterminés à se faire entendre. Plus que jamais, ils veulent le retour à une revalorisation des pensions au 1^{er} janvier de l'année, en prenant en compte l'évolution du salaire moyen. Il convient d'ailleurs de noter que l'idée de l'évolution des pensions à partir du salaire moyen, et non plus sur l'évolution du coût de la vie, progresse. Sur cette question au moins, la CFDT a rejoint l'argument que développent la CGT et l'Intersyndicale des 9 depuis quelque temps.

C'est notre Comité général et c'est le lieu pour faire l'analyse de la mobilisation des retraités. Nous savons que la question du pouvoir d'achat reste posée. Quels prolongements on donne ? Comment poursuivre ?

On poursuit l'action



L'Intersyndicale continue de travailler et d'argumenter pour porter les revendications autour du pouvoir d'achat et de la fiscalité, mais sur d'autres questions aussi. Un Colloque se tiendra au CESE à Paris le 13 janvier. Deux tables rondes auront lieu. La première sur le thème d'« une société pour tous les âges » avec Bernard Ennuyer La deuxième sur « le pouvoir d'achat des retraités » avec Guillaume Duval des « économistes atterrés ».

Notre UCR dispose d'une quarantaine de places pour cette initiative.

La dernière réunion de l'Intersyndicale en date du 28 novembre a confirmé la rédaction d'un questionnaire aux retraités. Quatre à cinq questions. Jean-Pierre Floret interviendra dans le débat pour préciser la démarche et le contenu, mais vous avez compris qu'il s'agit de se tourner à nouveau vers les 16 millions de retraités de ce pays.

Cette démarche va intervenir en même temps que la campagne électorale des Présidentielles. Elle doit donner de l'écho aux revendications des retraités et contribuer à mettre les questions sociales au cœur de la campagne.

Lors de la dernière rencontre, l'UCR-CGT a également mis au débat la perspective d'une grande mobilisation nationale des retraités dans le mois d'avril ou mai 2017. Nous allons poursuivre sur cette idée dans nos prochains échanges. Mais il y a des réticences parmi les autres Organisations syndicales qui considèrent qu'une période d'élections législatives n'est pas propice à la mobilisation. Nous verrons.

Le cadre unitaire que nous connaissons aujourd'hui est forcément un atout pour la mobilisation. Pour autant, il ne doit pas nous empêcher de poursuivre notre travail CGT propre.

Je pense à notre campagne revendicative autour de 4 grands axes : la santé et l'autonomie, la fiscalité, le cadre de vie (transports, logement, services publics...), les complé-

mentaires santé.

Les deux premières thématiques ont été traitées et ont fait l'objet de deux tracts. Deux autres vont être mis à disposition rapidement, à commencer par celui qui traite des complémentaires santé qui sera suivi de celui traitant des questions de cadre de vie.

Vous vous souvenez que l'objet, c'était de se tourner vers les retraités pour traiter avec eux de ces questions revendicatives qui les concernent au premier chef. C'était d'ailleurs une demande des Organisations de l'UCR.

Où en sommes-nous ? Quelle utilisation a été faite des deux premiers tracts ? Quel accueil ? Je crois qu'il est utile de mesurer là où on en est dans la campagne revendicative que nous avons décidée, pour être au plus près des retraités.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement est en train de se concrétiser par la mise en œuvre des différentes Instances, notamment le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'âge (HCFEA).

Un membre de la direction de l'UCR a été désigné pour y représenter la CGT. Il s'agit de Daniel Blache. On peut le féliciter.

A travers ce mandat, ils nous aideront à travailler les questions du vieillissement en termes d'enjeux revendicatifs.

C'est un défi que nous devons relever en prenant toute notre place dans les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Les USR et les UD ont été destinataires de différents courriers. Un « Interliasons » entièrement consacré à cette question vous est parvenu. Je veux insister ici sur le besoin de désigner nos représentants dans les CDCA. Nous devons y prendre toute notre place et vérifier que chaque département crée les conditions pour que cela existe. J'ajoute que nous avons besoin de connaître tous nos mandats, département par département.

La date reste à préciser, mais l'UCR prévoit d'organiser une rencontre nationale des mandats aux environs du mois de mai ou de juin.

Sans développer, je veux faire référence au PLFSS qui a été adopté par l'Assemblée nationale. Il pérennise l'austérité et les coupes claires qui pénalisent particulièrement l'emploi et les missions de service publiques. Des mobilisations ont eu lieu, notamment le 29 novembre. Les retraités sont très attentifs aux questions de santé et de protection sociale. Soyons attentionnés aux mobilisations qui peuvent s'organiser dans les professions et dans les territoires. Les retraités ont leur mot à dire, des revendications à faire valoir sur ces questions.

Des raisons de satisfaction

La période est morose et les motifs de satisfaction sont assez rares. Dans son rapport d'actualité à la CE de l'UCR du 25 octobre, Richard Rouger nous disait que la grande initiative commune UCR/LSR à l'Île-de-Ré pour le quatre-vingtième anniversaire des congés payés nous avait redonné le sourire. Il avait raison.



C'est de l'avis des participants un immense succès. Pas moins de 900 personnes se sont retrouvées dans une ambiance fraternelle et studieuse au moment des deux tables rondes.

Cela a permis de renforcer des liens entre les USR et les Associations LSR dans les départements. Ce n'est pas un aboutissement, mais une invitation à poursuivre dans ce sens.

La CE de l'UCR prendra le temps de tirer les enseignements de cette grande initiative, dans une de ses réunions avant le prochain Congrès. Pour l'heure, je vous renvoie à la lecture du dernier numéro de notre magazine « Vie nouvelle » dans lequel vous aurez le loisir de lire un article qui fait l'écho de cette grande fête.

Si vous êtes un lecteur attentif de Vie nouvelle, vous avez vu (lu) que Richard Rouger (encore lui !) posait à nouveau la question de l'abonnement au journal par un plus grand nombre de retraités. L'érosion de notre lectorat est inquiétante. Nous avons besoin d'aborder cette question dans nos réunions de direction d'UFR ou d'USR. C'est l'invitation que je vous fais.

Nous ne le ferons pas sans évoquer de pair la question de la syndicalisation.

Un syndicalisme de masse veut dire une augmentation significative du nombre de syndiqués. Nous sommes en

retard, très en retard. Alain Laporte nous présentera un rapport qui, je l'espère, permettra après le temps du débat de prendre des mesures concrètes partout pour relever le challenge de la syndicalisation. Je ne développe donc pas plus, mais c'est une question cruciale. Il en va de notre capacité à se déployer, à exister sur la scène sociale.

Voilà, chers camarades, quelques éléments pour débattre. Ce rapport ne prétend pas à l'exhaustivité, loin de là, mais il me semble qu'il y a de quoi discuter et convenir de notre démarche jusqu'au prochain Congrès.

A propos de la disparition de Fidel CASTRO

Je finirai par quelques mots concernant la disparition de Fidel Castro. Rarement un révolutionnaire, un homme d'Etat aura provoqué autant de réactions passionnées que lui. Il a été outrageusement présenté par une bonne partie des médias comme un dictateur. « *Il n'était pas exempt de tous reproches. Que la révolution ait commis des erreurs, des stupidités, des crimes parfois, ne sont pas contestables* » nous dit José Fort qui a eu le privilège de le rencontrer. Et de rajouter : « *Cuba, ce petit pays harcelé par la première puissance du monde. Tant d'années d'agressions, de dénigrement, de coups tordus* » et malgré cela des conquêtes sociales à faire pâlir bien des pays dits développés. Rendons à Fidel, ce qui lui appartient et ce qui appartient à la révolution cubaine !

Merci pour votre écoute.

En conclusion du débat:

Le débat montre que nous avons un nombre important de luttes gagnantes. Le regret, c'est que nous n'en avons pas une connaissance suffisante afin de mettre en valeur tout ce qui est fait. Oui, il y a besoin de faire remonter en temps réel des actions et des victoires. C'est un point d'appui significatif utile à tous.

Dès maintenant nous devons proposer les candidatures dans les CDCA. Les retraités ont deux candidats à présenter. Ces candidatures doivent se réaliser de la meilleure façon entre l'Union Départementale et son USR.

On a un véritable enjeu à tenir notre propre activité. Par exemple comment donner une dimension spécifique à l'action contre la loi travail?

Avec la situation politique qui va se dérouler pendant de nombreux mois, il n'est pas question de se faire étouffer par le débat politique. Les préoccupations revendicatives des retraités ne s'arrêtent pas pendant cette période.



Mandatement congrès :

Rappel, les organisations disposent d'un mandat de droit plus 1 mandat par tranche entière de 600 FNI sur la base de l'année 2014 soldée .

Au moment de ce Comité Général la commission recense 132 mandats (51 femmes), 28% du total programmé. Besoin de porter un effort important à veiller à la participation des militantes femmes.

Date limite de mandatement le 20 janvier.

Attention il n'y aura pas de nouveau report pour la désignation des délégués.

Candidatures:

Le Comité Général décide que la prochaine commission exécutive devra compter 54 membres à parité et 5 camarades pour la CFC

Vu les difficultés à faire remonter les propositions de candidatures, le Comité Général décide de reporter la date limite au 20 janvier. Voir rapport ci-dessous.



Les statuts, le document d'orientation:

- Statutairement, ils arriveront deux mois avant le congrès, le 13 janvier au plus tard dans les structures. Les documents seront envoyés avec UCR Actualité ainsi qu'avec Vie Nouvelle.

- Le 17 février est la (dernière) date limite pour recevoir les propositions d'amendements pour le document d'orientation et les statuts. Seuls les USR, les UFR et les sections de retraités sont habilités à faire des amendements. Il n'est pas prévu de propositions d'amendements individuels. Un amendement par fiche pré établie accompagnant les documents

La fiche doit comporter le tampon ou la signature du secrétaire. Les propositions seront envoyées par courrier postal. Toute proposition d'amendement faite par courriel ne sera pas prise en compte. Tout ceci est impératif si nous voulons que tout se passe bien au congrès.

- Pour les statuts seules les propositions de modification sont ouvertes aux amendements, toute autre modification sera rejetée.

COMMISSION CANDIDATURES: C.E.- C.F.C.



Marie Paule POUSSIER

Chères et chers Camarades,
Depuis notre dernier Comité général de juin 2016, le processus de construction de la future direction de l'UCR est engagé. La commission «future direction» de l'UCR s'est mise au travail. A l'issue de la réflexion et des démarches collectives, elle sera en capacité de formuler des propositions pour aider à la composition d'une équipe de femmes et d'hommes qui auront la responsabilité de diriger l'UCR pendant les trois années à venir. Une tâche complexe mais nécessaire qui impose de se poser ensemble les bonnes questions sur la conception de cette nouvelle direction.

Plusieurs étapes de réflexion ont déjà eu lieu :

La première d'entre elles a été de réaliser avec les membres de la commission exécutive actuelle un bilan de leur mandat.

Ce bilan s'est appuyé sur l'expression individuelle du plus grand nombre. Ainsi, 54 interviews ou recueils d'informations par questionnaire ont permis de dresser une synthèse des réponses des appréciations portées sur :

- Le rôle de chacun en tant que dirigeant de l'UCR,
- Le vécu du mandat et le fonctionnement de la commission exécutive,
- La qualité des travaux réalisés dans les espaces et les collectifs de l'UCR.
- Les propositions pour progresser ensemble améliorer notre fonctionnement et donner des perspectives pour la suite.

Nous pouvons dire aujourd'hui que l'évaluation de ce mandat, appréciée positivement, a été réalisée avec sérieux et objectivité. Pour rappel, toutes les organisations de l'UCR ont reçu par mail cette synthèse intitulée «document de travail» Depuis, ce document sert régulièrement de référence à la commission et peut-être aussi un outil pour la future direction.

La seconde étape concerne les critères sur lesquels la commission exécutive de l'UCR s'est prononcée conformément aux statuts de l'UCR.

Les critères retenus sont réfléchis et arrêtés ainsi, pour guider nos organisations dans leur recherche de mises à disposition de candidatures et aider la commission dans ses propositions pour constituer une équipe la plus large possible, dans ses capacités, ses compétences, et dans ses diversités, pour diriger l'UCR.

Tous les critères sont importants. Il est utile ici de se les rappeler :

- Parité femmes/hommes,
- Rajeunissement,

Pour rappel : Ces deux critères ont été adoptés par le Comité général de juin dernier.

La CE du 25 octobre a décidé de 6 critères supplémentaires :

- Renouveau équilibré
- Harmonie entre territoires et professions

- Répartition géographique (maillage du territoire, expériences, initiatives...)
- Diversité : des origines (immigré.e.s, DOM) des expériences, des investissements spécifiques, des âges (différents âges).
- Dimension secteur public et secteur privé
- Disponibilité : sur ce dernier critère, il est nécessaire de souligner toute l'attention qui doit être portée pour éviter, entre autres, le cumul des mandats...

La troisième étape est actuelle. Il s'agit de la recherche des mises à disposition de candidatures.

Tout d'abord, un mot pour préciser et entendre la même chose toutes et tous en même temps : Il y a une différence entre mise à disposition de candidatures et candidatures. Les organisations sont invitées à transmettre des mises à disposition de candidatures et c'est la commission «future direction de l'UCR» qui propose, au regard des critères retenus, des candidates et candidats. La liste est ensuite soumise au vote du congrès de l'UCR.

Toutes les organisations de l'UCR ont reçu par mail, le 27 octobre dernier, les critères et les fiches pour mettre à disposition des candidatures. Vous comprendrez nos recommandations pour dérouler en territoire et profession une réelle démarche démocratique. Qu'il y ait ou non des perspectives de mises à disposition de candidatures, le processus de consultation doit être respecté. En clair : le débat doit avoir lieu dans toutes nos organisations : les UFR et USR pour celles et ceux qui sont retraité.e.s, les FD et les UD pour celles et ceux qui sont actives et actifs.

Plus le nombre de mises à disposition de candidatures sera important, plus il permettra d'assurer une construction d'une future direction qui réponde au plus près des attentes et des objectifs en relation avec le mandat de dirigeant de l'UCR.

Nous avons besoin de rechercher des candidatures nouvelles, et notamment des candidatures féminines pour atteindre la parité. Un commentaire à ce sujet : parler de parité pour la parité est un argument, voire un vœu pieux, trop facile et très incomplet. Nous pouvons développer sur ce thème de la parité, parce qu'à l'UCR nous en avons l'expérience. Nous observons ce qu'elle apporte de positif dans nos relations, dans nos réflexions et analyses collectives, dans nos contenus, dans nos complémentarités, dans nos égalités. Nous intégrons ainsi de meilleure façon les besoins et revendications des femmes et des hommes retraité.e.s. Il est aussi plus aisé, dans cette composition, de porter l'égalité femmes/hommes lorsque nous respectons l'égalité.

Sans discriminer au regard de l'âge, ce qui serait parfaitement injuste, nous devons aussi avoir le souci de rajeunir pour assurer la continuité et les passages de témoin dans notre organisation.

Dernier élément de cette troisième étape : la date limite

Constituer une équipe la plus large possible, dans ses capacités, ses compétences, et dans ses diversités, pour diriger l'UCR.

de dépôt des mises à disposition de candidatures vous est proposée au 20 janvier 2017. La période des fêtes, la volonté de se donner le maximum de temps pour la recherche de ces mises à disposition nous a conduits à considérer ainsi le calendrier. L'article 10 des statuts de l'UCR prévoit la communication de la liste des mises à disposition deux mois avant l'ouverture du congrès. Nous devons en décider ensemble aujourd'hui et donc nous prononcer sur cette proposition de date, sachant que si nous décidons collectivement d'avancer d'une semaine, nous aurons toutes et tous à sérieusement accélérer le processus de recherche dans nos départements dans une période bien peu favorable aux réunions des instances.

4^{ème} étape : Le Comité général doit aujourd'hui se prononcer sur le nombre à retenir pour la future direction, à savoir la Commission Exécutive et la Commission Financière de Contrôle pour laquelle nous devons choisir un nombre impair.

Le pourcentage global de participation dans le mandat actuel est de 70,44%. Un chiffre satisfaisant quand on connaît les aléas de santé et de vie auxquels nos camarades ont pu être confrontés pendant ces trois dernières années. La CE actuelle est composée de 52 membres (50 élu.e.s + 2 coopté.e.s en cours de mandat). Pour la prochaine Commission exécutive, nous vous proposons de regarder une composition de 54 membres maximum. Mais mesurons bien, la condition sera de respecter impérativement 26 ou 27 candidatures de chacun des deux sexes. Nous avons besoin de plus de mises à disposition de candidatures, femmes et hommes, pour pouvoir exercer un choix à par-

Date limite de dépôt des mises à disposition de candidatures est proposée au 20 janvier 2017

tir des critères et garantir la parité.

La CFC est aujourd'hui composée de 5 membres. Elle démontre son efficacité dans cette composition et nous vous proposons pour la future CFC, de reconduire le chiffre maximum de 5 membres maximum.

Dernier point : lors de la réunion de la Commission exécutive de l'UCR du 29 novembre dernier, François THIERY-CHERRIER nous a fait part de sa disponibilité pour reconduire sa responsabilité de secrétaire général de l'UCR dans la prochaine mandature. La commission exécutive a pris acte de son intention et je transmets cette information au comité général. Au passage nous pouvons saluer le sens de l'engagement et des responsabilités de François.

Pour conclure, résumons-nous :

D'une part, nous devons procéder deux votes :

Un vote sur la date limite de dépôt des mises à disposition de candidatures proposées au 20 janvier prochain.

Nous avons besoin de plus de mises à disposition de candidatures, femmes et hommes, pour pouvoir exercer un choix à partir des critères et garantir la parité.

Un vote sur le nombre de membres à retenir pour la CE et la CFC, soit respectivement 54 membre maximum pour la CE, et 5 membres maximum pour la CFC.

D'autre part, il est urgent d'accélérer le processus de recherche des mises à disposition de candidatures et chaque organisation doit se sentir concernée par cette démarche.

La future direction animera l'activité de l'UCR, impulsera la mises en œuvre des décisions prises au 11^{ème} congrès et décidera des stratégies à mettre en place dans le prochain mandat. Ceci nous confère de nous mobiliser collectivement pour réussir la construction de cette nouvelle équipe.

VOTES SUR LES DECISIONS PRISES:

Modifications Repères revendicatifs votés à l'unanimité moins 1 abstention.

Proposition date limite amendements pour documents amendables au 17 février votée à l'unanimité.

Proposition date limite dépôt mise à disposition candidatures pour future Direction reportée au 20 janvier votée à l'unanimité moins 1 abstention et nombre maximum fixé à 54 pour CE et 5 pour CFC

SYNDICALISATION, ÉTAT DES FORCES ORGANISÉES

Alain LAPORTE



Prenant en compte à la fois, les éléments du rapport d'Olivier en ouverture de nos travaux et vos interventions, nous voyons bien que la situation orga de l'UCR prend ici toute son importance.

Je précise cela, car nous le savons tous, les débats sur ce point dès lors qu'ils existent, embêtent un peu tout le monde. Mais ici, il ne s'agit pas de tout le monde.

Le comité général est l'instance qui dirige notre organisation entre deux congrès.

Cela nous confère donc des responsabilités collectives mais aussi individuelles et cela dans chacune de nos organisations

Donc, porter ce débat à ce moment, dans ce comité général comme nous le faisons de manière régulière vient confirmer mes propos précédents.

Quelques chiffres pour imaginer notre situation, comme nous le savons tous, depuis sa création l'UCR perd des adhérents. De manière mécanique ; de qualité de vie syndicale; et bien entendu de manière naturelle

En quelques chiffres

2013/2014: moins 2 964

Pour 2015, au 9 novembre, nous sommes en retard de 4 425.

En date à date au 9 novembre:

2015/2016 nous enregistrons déjà -837 alors que depuis janvier 2016 nous étions en avance.

Ces quelques éléments que vous avez par ailleurs dans vos pochettes, appellent ensuite sans qu'il s'agisse de pointer telle ou telle de nos USR /UFR ou sections, à réfléchir de manière collective à des actes de direction qui deviennent à ce jour incontournables

C'est donc dans ce contexte qu'il nous faut regarder ce que nous avons déjà engagé avec plus ou moins de réussite, sauf à dire que nous sommes en échec sur la syndicalisation.

Des choses se sont faites tant au niveau de l'UCR des UFR et USR et cela de manière plus soutenue que par le passé. Le projet de syndicalisation arrêté lors du congrès de St Etienne a eu de grandes difficultés pour être mis en œuvre.

L'espace vie syndicale de l'UCR, avec les UFR a pris après accord du Bureau de l'UCR, la décision d'engager une démarche « rencontre, renforcement » sur 4 régions qui présentaient des profils différents.

Languedoc Roussillon 1 réunion

Auvergne 2 réunions

Alsace ou nous devons encore travailler

Île de France 2 réunions,

Cette démarche se poursuit :

Le 22 nov. région Pays de Loire

Le 8 décembre région Midi Pyrénées

Chacune de ces réunions nous a permis d'échanger à partir des éléments que nous avons mis à disposition et pris des mesures autour d'un travail en territoire, qui devient au fil du temps de plus en plus évident, faisant en cela écho à notre débat de Vénissieux sur ce point.

De même lors du comité général de l'UCR de juin dernier nous, avons, collectivement pris la décision d'une initiative renforcement par USR les informations que nous en avons laissées à penser que des difficultés sont venues contrarier la mise en œuvre de celle-ci

Il nous faut analyser cette situation pour comprendre.

Nous avons avec du retard certes, engagé notre travail en direction des 45 000 de nos adhérents qui vont quitter les entreprises dans les 5 prochaines années en faisant valoir leurs droits à la retraite.

Cela à partir de l'adresse signée par Philippe Martinez et François, les premiers éléments que nous avons en retour sur cette démarche sont très divers et appellent me semble-t-il de revenir sur le but recherché.

Nous ne devons pas nous tromper de cible, le courrier ne concerne pas les retraités mais les retraitables, donc à partir de cela qu'il est nécessaire de construire cette démarche avec les actifs.

Il nous faut donc trouver des formes d'organisations permettant d'aider à impulser des plans de travail afin d'atteindre cet objectif.

Notre démarche sur la continuité syndicale peine aussi à réellement se mettre en œuvre. Il nous faut ne plus considérer le syndicalisme retraité comme un simple apport de fidélité ou d'appoint, il nous faut intégrer dans la réflexion, qu'il s'agit d'une population qui se situe en quasi-totalité en dehors des entreprises, avec des revendications spécifiques, parfois toutes nouvelles, et cela sans se désintéresser des préoccupations des autres générations.

- Avoir une approche tenant compte de la diversité des âges et des lieux où ils résident,
- Avoir conscience que nous ne sommes pas les seuls à vouloir répondre aux préoccupations des retraités, outre les autres OS, il existe un développement très important d'associations de retraités.

Associations, amicales de retraités!!!

Pourquoi y a-t-il des amicales de retraités dans bon nombre de communes d'un département, dans les quartiers ? C'est bien un besoin de se rencontrer qui s'exprime là.

Comment après plusieurs années de lutte et d'appartenance à la CGT, certains de nos camarades peuvent penser qu'il n'y a pas de raisons de poursuivre leur engagement pour faire valoir les revendications.

Comment peuvent-ils abandonner l'idée de transformer la société.

Aujourd'hui, 7 de nos adhérents sur 10 quittent la CGT, il nous est imposé de tenter de comprendre les causes, et

7 adhérents sur 10 quittent la CGT en partant en retraite.

réfléchir à des réponses permettant de redresser cette situation qui s'avère être préjudiciable à la lutte nécessaire dans la période.

Nous savons aussi que jamais les hommes et les femmes qui travaillent n'ont été autant méprisés et leurs revendications stigmatisées, on peut comprendre que dans l'univers de l'entreprise dite moderne, ou les services publics sont aussi touchés de la même manière.

Dans cette société ou plus généralement Le travail n'a de cesse d'être déconsidéré et ceux qui l'exercent sont si peu reconnus que cela conduise bon nombre de salariés à vivre leur départ comme une libération.

Ils éprouvent le besoin de rompre avec tout ce qui faisait le mal vivre au travail.

Pour certains c'est aussi rompre avec les difficultés de la lutte syndicale, ou tout simplement l'envie de faire autre chose, de prendre son temps pour sa famille etc...

La résistance forcenée du patronat aux revendications des salariés tend aussi à les décourager. Les programmes politiques annoncés dans la perspective des élections présidentielles de mars 2017 viennent laisser entrevoir de nouvelles régressions pour les salariés et bien entendu pour les retraités et veuves

Notre syndicalisme qui est traditionnellement rattaché au travail, donne aussi l'idée que l'action revendicative s'arrêterait avec le travail paraît naturelle, d'autant que souvent le départ à la retraite se conjugue avec l'éloignement géographique de leur lieu de travail.

Si nous ne faisons pas l'effort de susciter la continuité de l'engagement syndical, les départs en retraite sont aussi les départs de la CGT.

C'est donc cette situation qui a amené l'UCR à s'adresser aux secrétaires généraux de Fédération pour avoir leur soutien dans la concrétisation de celle-ci.

Au mois de juin, au cours d'une rencontre UCR/UFR, nous avons arrêté la décision, validée par le bureau, d'engager des rencontres avec chacune des UFR, la mise en

œuvre est à présent effective et quelques unes se sont déjà tenues donnant lieu à des échanges très intéressants qui permettront un travail croisé entre les structures.

Plus de 12 000 retraités demeurent dans les syndicats d'actifs

Comme nous l'avons fait ici même, le 19 mai 2015, je pointe à nouveau le fait qu'un peu plus de 12 000 retraités demeurent dans les syndicats d'actifs. C'est autant de camarades que nous ne retrouvons pas dans l'activité revendicative spécifique des retraités, cela mérite que l'on y regarde de plus près dans la situation que nous connaissons.

Si les structures ne font pas l'activité, elles doivent contribuer à la mise en œuvre de notre démarche, elles sont un des outils majeur pour impulser, coordonner et au final aider au renforcement de notre syndicalisme spécifique

Nous allons à tous les niveaux d'intervention devoir faire preuve de persévérance tant nous le savons, les freins vont être à la fois importants et divers.

Tout en ayant à l'esprit que dans la CGT, les 60 ans et plus représentent 19.8% des adhérents de la CGT cela en référence au dernier exercice clos de 2014, auxquels il faut ajouter les retraités qui bénéficient encore d'un départ entre 55 et 59 ans.

Même si l'âge de la retraite est à 62 ans ; pour l'instant se sont les carrières dites longues qui peuvent partir à 60 ans

Nous voyons donc bien là qu'il existe des potentialités, importantes au regard de nos 106 559 syndiqués que nous comptabilisons pour 2014.

Notre démarche va être d'engager des discussions avec les unions départementales avec l'aide des UFR, ce qui va nécessiter de réfléchir sur la méthode à employer sachant que le nombre d'adhérents au global ne bougera pas pour la CGT

Une démarche nouvelle face à l'enjeu

À ce moment de mon intervention, il nous apparaît tant pour le Bureau de l'UCR que pour l'espace vie syndicale nécessaire afin d'aider à notre démarche de renforcement de vous adresser le mois précédent des comités généraux, une situation détaillée de toutes les sections qui composent les USR. Et pour les UFR l'état de toutes leurs sections sur le territoire

Ceci permettra à chacune d'elles de pouvoir intervenir directement auprès des sections qui se trouveraient en difficulté dans le domaine du renforcement, mais aussi en ce qui concerne les règlements réguliers à Cogetise. Tout comme le fait régulièrement la CFC. Et faire un point au moment du comité général

Tout comme pour l'état mensuel d'orga qui est remis à chaque membre de la commission exécutive de l'UCR, celui-ci sera adressé tous les mois à chaque secrétaire d'USR

Pour les USR ou UFR, qui rencontrent ces problématiques, elles peuvent dès à présent s'adresser à l'espace vie

syndicale de l'UCR, tous ces éléments peuvent être transmis à tout moment.

Le nombre de syndiqués ne peut être considéré comme une question annexe du rapport de forces, il est au contraire constitutif de celui-ci.

Le renforcement de l'UCR-CGT ne se résume pas à une affaire de statistique, mais pose bien la question de la force syndicale nécessaire pour contribuer au rapport de force suffisant permettant de gagner de véritables conquêtes sociales pour les retraités et veuves.

En disant cela, je n'invente rien, je ne fais que rappeler les termes de notre dernier document d'orientation dans son chapitre 3 adopté au congrès de St Etienne, qui traite du besoin d'une force de lutte et de syndicalisation

Alors justement il est grand temps de vérifier, ou nous en sommes dans la mise en œuvre de nos décisions

Particulièrement donc de se préoccuper de façon plus importante de l'état de nos forces organisées, notamment par la mise en place d'un réel responsable à l'orga dans chacune de nos structures

Mais plus encore de prendre des mesures organisationnelles permettant d'avoir une véritable mise en œuvre de la continuité syndicale dans tous nos syndicats

Voilà rapidement exposé quelques éléments et propositions qu'il nous faut intégrer dans le débat en ayant en point de mire l'ouverture du 11ème congrès de l'UCR en Mars prochain.

Il en va de l'existence même de notre syndicalisme spécifique retraité et de notre place dans la société et dans la CGT, cela dans le prolongement des résolutions du 51ème congrès confédéral, que nous portons au travers de nos 9 forums sur ce thème.

Les camarades qui ont besoin d'informations entre ces échéances peuvent s'adresser à l'espace vie syndicale de l'UCR qui pourra fournir des éléments supplémentaires à tout moment.

a.laporte@cgt.fr



RETRO PLANNING DU 11ème CONGRES 13 AU 17 MARS 2017 - BORDEAUX

DECEMBRE										JANVIER							FEVRIER					MARS		
	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	CONGRES							
Bureau National			15/12				12/01		24/01		09/02		23/02		09/03									
Commission exécutive	29/11 discussions orientation et autres documents									31/01					28/02									
Comité Général		5 et 6/12 Vote nombre candidatures et les critères																						
Divers							13/01 Réception des documents dans les orgas	20/01 Date limite dépôts de candidatures et mandaterments								17/02 Date limite amendements documents orientation et statuts								
Forums			08/12 Nantes	13/12 Bordeaux			12/01 Metz	19/01 Marseille	24/01 Lyon 26/01 Tours															

DATE LIMITE RECEPTION DES DOCUMENTS DANS LES ORGAS/ 13/01/2017

DATE LIMITE AMENDEMENTS: ORIENTATION, STATUTS 17/02/2017

DATE LIMITE DES DEPOTSDES MANDATEMENTS ET CANDIDATURES DEFINITIFS ET NOMINATIFS